

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de RIVES-D'AUTISE

Sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Nieul-sur-l'Autise

Par arrêté municipal n° DIV 22 / 2025, Monsieur le Maire de la commune de RIVES-D'AUTISE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Nieul-sur-l'Autise.

A cet effet, Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Bruno RIVALLAND en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Bruno JANAILHAC en qualité de suppléant.

L'enquête publique se déroulera **du 12 novembre 2025 au 01 décembre 2025 inclus** (clôture de l'enquête), soit pendant une durée de 20 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de RIVES-D'AUTISE (mairie principale à Nieul-sur-l'Autise), ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur qui les annexera au registre :

- soit par voie postale à : **3, rue Aliénor d'Aquitaine 85240 Rives-d'Autise**
- soit par voie électronique à l'adresse suivante en précisant comme objet « observations enquête publique » : mairie@rives-autise.fr

Les dossiers seront également consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.rives-autise.fr à la rubrique « A la une ».

Monsieur le commissaire-enquêteur assurera des permanences suivantes :

Mairie de RIVES-D'AUTISE - mairie principale à Nieul-sur-l'Autise – siège de l'enquête, salle du Conseil Municipal le :

- **mercredi 12 novembre 2025 de 9h30 à 12h30**

Mairie de RIVES-D'AUTISE - mairie annexe à Oulmes, salle du Conseil Municipal le :

- **lundi 01 décembre 2025 de 09h30 à 12h30**

Mairie de RIVES-D'AUTISE - mairie principale à Nieul-sur-l'Autise – siège de l'enquête, salle du Conseil Municipal le :

- **lundi 01 décembre 2025 de 14h00 à 17h00**
avec clôture par le commissaire enquêteur du registre de l'enquête publique à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an en mairie de Rives-d'Autise aux jours et heures d'ouverture habituels susmentionnés ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.rives-autise.fr

Au terme de l'enquête publique et au regard des conclusions motivées de Monsieur Le commissaire-enquêteur, le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire,
Michel BOSSARD

Commune de RIVES-D'AUTISE

Nieul-sur-l'Autise et Oulmes



FLASH D'INFORMATION

Novembre 2025

N° 30



**Mairie principale
de Nieul-sur-l'Autise**
3 rue Aliénor d'Aquitaine
Tél : 02.51.52.40.12
mairie@rives-autise.fr

Lundi, mardi, jeudi
de 14h00 à 17h30
Vendredi 13h30 à 16h30
Mercredi 9h00 à 12h30

Mairie annexe d'Oulmes
7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.52.40.59

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h00 à 12h30



**Agence postale
de Nieul-sur-l'Autise**
14 place du Forail
Tél : 02.51.52.19.35
Du lundi au vendredi
de 13h30 à 16h30
Samedi de 9h00 à 12h00

Agence postale d'Oulmes
7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.00.36.40
Mardi, mercredi,
vendredi, samedi
de 8h15 à 12h00



Permanence des élus

Michel BOSSARD, Maire
Sur rendez-vous
Tél : 02.51.52.40.12

Les maires délégués et les adjoints

Lors de leurs permanences
ou sur rendez-vous
Renseignements en mairie



INVITATION aux CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES du 11 NOVEMBRE 2025

Programme

OULMES

10 H 45 Rassemblement à la Salle des Ormes
Arrêt au Monument aux Morts
Cérémonie
Textes
Dépôt de gerbes
Minute de silence

NIEUL-SUR-L'AUTISE

Le stationnement sera interdit autour du monument

11 H 30 Rassemblement place de l'Eglise
Arrêt au Monument aux Morts
Cérémonie
Textes
Dépôt de gerbes
Minute de silence

Vin d'honneur au service périscolaire de Nieul-sur-l'Autise

PERMANENCE DE L'ARCHITECTE CONSEIL PCC

Vous pouvez bénéficier
des permanences de
l'Architecte conseil des
Petites Cités de Caractère,
tous les deux mois.
Pour cela, merci de
prendre rendez-vous en
mairie ou au
☎ 02 51 52 40 12



Pour voter lors des
élections municipales
de mars 2026, vous
devez vous inscrire sur
les listes électorales au
plus tard le 6 février
2026.

Ce délai est reporté au
5 mars 2026 si vous êtes
dans l'une des
situations suivantes :

- jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française,
- droit de vote récemment recouvré.

TAILLE ET ÉLAGAGE - QUELQUES RÈGLES



Depuis quelques semaines, plusieurs riverains ont été destinataires de courrier de la municipalité, pour les sensibiliser à l'importance et l'obligation de tailler les haies végétales en bordure de voirie et des intersections.

Ensemble et pour le bien de tous, entretenons nos extérieurs

Les riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent impérativement élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ou privées.

Cela vise à ne pas gêner le passage des piétons et des véhicules, ainsi qu'à garantir la visibilité de la signalisation des panneaux, notamment aux intersections. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres.

JEU CIRCINO

Depuis plusieurs mois, la commune de RIVES-D'AUTISE a collaboré à la création du jeu Aventurier Circino en Vendée. Sa sortie officielle a eu lieu le 15 octobre 2025

Un jeu où l'on part dans une grande chasse aux trésors au sein de la Vendée. Et l'un de ces trésors est notre belle commune.

N'hésitez pas à aller vous procurer ce jeu, il est en vente à la Maison de la Meunerie et à l'Abbaye. Nos jeunes Autisiens auront le bonheur de le découvrir et de devenir des aventuriers au sein des écoles et des deux sites de la bibliothèque.



INSTALLATION D'UNE PSYCHOLOGUE

J'ai le plaisir de vous annoncer mon installation au cabinet de santé, 4 rue du moulin à Rives-d'Autise.

Je m'appelle Elodie POIRIER, je suis **psychologue**. Je reçois enfants, adolescents et adultes, dans un cadre bienveillant et non jugeant. Mon approche clinique est la **TCC** (Thérapie Cognitive et Comportementale). Également formée en **neuropsychologie**, je réalise des bilans neuropsychologiques **pour les enfants jusqu'à 16 ans**. Je m'intéresse particulièrement aux troubles neuro-développementaux (troubles des apprentissages, déficience intellectuelle, trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité -TDA/H-, etc.).

Je propose également la remédiation cognitive ainsi que de la guidance parentale, notamment grâce à la méthode Barkley.

La prise de RDV s'effectue directement en ligne sur le site de PERFACTIVE.

Elodie POIRIER Psychologue - Neuropsychologue



LIVRE SOUVENIRS

Lors d'échanges proposés dans l'établissement, les résidents de l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine de Rives-d'Autise, ont raconté et rédigé un recueil dans lequel ils sont acteurs.

Ils ont mis en commun des moments de leur vie, en famille, avec les amis, à l'école, au travail, pendant leurs loisirs, rythmés par la joie, la peine, la souffrance, l'espoir, mais toujours avec beaucoup de réalisme. Ce groupe de résidents assidus, venus de différents villages et horizons (paysans, ouvriers, femmes au foyer, employés travaillant à l'usine) a échangé, pour transmettre et ne pas oublier, parfois gaiement, parfois vivement.

Ce recueil est en vente à l'EHPAD, au prix de 15 euros, au profit de l'amicale des résidents Aliénor d'Aquitaine.



AGENCE POSTALE COMMUNALE



Depuis le 1er octobre 2025, votre agence postale communale située Place du Forail, ouvre dès 13 h 30 tous les après-midis.

Lors des fermetures exceptionnelles et pour congés de l'agence postale située rue de la Venise Verte, les plis et colis seront transférés à l'agence postale située Place du Forail aux horaires habituelles d'ouverture.

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

Mesures de prévention obligatoires applicables aux détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement :

- confinement des volailles et des oiseaux ou mise en place de filets de protection
- installation des points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri ainsi que des réserves d'aliments et de la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé
- interdiction de l'entrée en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel
- surveillance quotidienne des animaux

Si une mortalité anormale est constatée, contactez rapidement votre vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations (ddpp-spa@vendee.gouv.fr)

